

CHARTRE DU JARDIN DES COCCINELLES 2014

HISTORIQUE

En 2010, le bailleur Pluralis a mis un terrain à la disposition du C.C.A.S. de Voreppe pour la création d'un jardin partagé. Le terrain est situé sur les hauteurs du quartier Bourg-Vieux. Le C.C.A.S. et la Ville de Voreppe ont aménagé le terrain et financé le démarrage du projet.

Le centre social Rosa Parks et l'association Brin d'Grelinette ont démarré la création du jardin avec des habitants volontaires.

AUJOURD'HUI

Le centre social fait du jardin l'une de ses activités collectives proposées aux Voreppins et permet aux personnes intéressées de rejoindre le groupe des jardiniers. Le centre social est le garant du bon fonctionnement du jardin.

L'association Brin d'Grelinette anime des ateliers de jardinage écologique et, avec le centre social, amène les jardiniers à être de plus en plus autonomes dans leurs pratiques.

Depuis l'origine, le jardin se veut un lieu ouvert à tous, un endroit où chacun peut venir rencontrer les jardiniers ou simplement se poser et profiter de la vue, un lieu d'initiation au jardinage et à l'apiculture, un espace qui peut accueillir des actions pédagogiques et culturelles pour tous les âges.

Ces moments sont ouverts à tous les Voreppins et aux structures présentes sur la commune (écoles, MJC, associations, etc.).

LE JARDIN : UN FONCTIONNEMENT COLLECTIF

Le jardin est un lieu ouvert à tous

Au jardin, la pratique du jardinage peut se faire librement, selon ses disponibilités ; des ateliers sont proposés pour apprendre des techniques. Si une personne entre dans le groupe des jardiniers, elle participe aux Réunions mensuelles collectives du jardin. Elle peut également prendre part aux activités et aux projets ponctuels proposés par le centre social.

Le jardin est accessible à tous. Les portails ne sont pas fermés à clef pour installer la confiance dans le quartier et pour pouvoir rejoindre le sentier de randonnée.

Les animaux sont acceptés dans l'enceinte du jardin uniquement s'ils sont tenus en laisse (pour les jardiniers et les habitants).

LES PARCELLES

Les parcelles collectives

Le potager est constitué de plusieurs parcelles jardinées collectivement. Chaque jardinier y contribue.

Les légumes qui y sont cultivés sont partagés entre les jardiniers.

Les parcelles individuelles de 5m²

Les personnes qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un coin de jardinage individuel. Il est possible de s'ajuster chaque année sur la taille des parcelles individuelles et leur nombre.

Il est interdit de clôturer son coin personnel.

L'attribution des parcelles individuelles se fait par tirage au sort. A partir du printemps, toute parcelle laissée en friche jusqu'à fin mai peut être réattribuée au mois de juin.

Une place pour les partenaires du centre social

Le jardin peut accueillir des structures du quartier et de la commune, des collectifs ou des projets spécifiques (accompagnement scolaire, réseau d'échanges, MJC...).

Il faut évaluer en fonction de leurs projets si une parcelle spécifique leur est réservée ou s'ils sont associés aux parcelles collectives.

L'accueil de nouveaux jardiniers

Les personnes qui souhaitent venir jardiner en font la demande au centre social et sont invitées à la réunion mensuelle pour rencontrer l'équipe. Les personnes signent ensuite la charte : elles s'engagent alors à respecter les règles de vie du jardin et doivent apporter chaque année au centre social une copie de leur responsabilité civile. Une clef du cabanon leur est remise par le centre social.

Les autres usages du lieu

Un « espace enfants » a été créé avec les familles, en contre-bas du terrain, pour jouer. Les enfants sont sous la responsabilité des parents ou d'un adulte désigné par eux sur cet espace de jeux.

Une mallette de jouets est disponible dans le cabanon, il faut donc veiller à les ranger et les nettoyer.

LES RENDEZ-VOUS COLLECTIFS DU JARDIN

Les Ateliers Jardinage

Le mercredi ou le jeudi sont les jours de jardinage collectif, où chacun peut apprendre les techniques du jardinage écologique.

C'est aussi l'occasion de répartir la récolte des parcelles collectives entre les jardiniers, de manger ensemble et faire le point.

La Réunion mensuelle

Une réunion des jardiniers (ayant une parcelle collective et/ou individuelle) a lieu chaque mois pour s'organiser et prendre les décisions relatives au jardin, en particulier les questions relatives au matériel.

Il est important d'indiquer sa présence ou non par mail ou par téléphone.

Le compte rendu des réunions est diffusé aux jardiniers et disponible au centre social.

Les outils de communication

Pour communiquer entre jardiniers et centre social, entre le groupe des jardiniers et le reste de la commune, pour annoncer les Rendez-Vous ou les activités proposées au jardin, plusieurs outils existent :

- des panneaux : un au centre social, un dans le cabanon, un à l'entrée du jardin,
- la liste des mails et des numéros de téléphone des jardiniers et des professionnels concernés.

LES ENGAGEMENTS DU JARDINIER

La participation à la vie du jardin

Les tâches collectives évoluent au fil des saisons (travail du sol, plantations, aménagements, épandage du compost...). Des temps festifs et ouverts sur le quartier sont organisés dans l'année. Enfin les jardiniers se retrouvent régulièrement pour s'organiser.

La pratique du jardinage « naturel »

Les insecticides et pesticides chimiques sont interdits au jardin. Des composteurs pour recycler les déchets organiques, des toilettes sèches et des récupérateurs d'eau de pluie sont installés et gérés par les jardiniers. Des temps de formation aux pratiques du jardinage écologique pourront être proposés si nécessaire.

Les économies d'eau

Le jardinier doit veiller à ne pas gaspiller l'eau. L'aménagement du jardin permettra de limiter l'usage de l'eau courante, d'utiliser l'eau de pluie et de limiter l'arrosage (technique du paillage...).

Le tuyau à disposition sert à remplir les arrosoirs uniquement.

Le respect des jardiniers et du voisinage

Le centre social et les jardiniers sont garants du respect de chacun. L'attitude demandée aux jardiniers et la même que celle demandée aux usagers du centre social. Le jardin étant une extension du Centre Social, il se veut un lieu laïque et apolitique.

Les jardiniers s'engagent à ne pas faire de bruit le soir et limiter l'usage des barbecues.

Le respect des outils et du matériel

Dans le jardin il y a des outils collectifs et des outils personnels, les jardiniers veillent à ranger et nettoyer les outils et ne pas laisser traîner des affaires hors du cabanon.

LES ENGAGEMENTS DU CENTRE SOCIAL

La participation à la vie du jardin

Le centre social est le référent pour toutes questions relatives au fonctionnement du jardin et à la logistique. L'association Brin d'Grelinette étant la référente technique.

Le centre social anime en présence de l'association Brin d'Grelinette les réunions mensuelles.

La tonte du jardin

Trois tontes sont prévues dans l'année et réalisées par les Emplois Verts du Pays voironnais. Pour qu'un jardinier puisse être présent le jour de la tonte, les dates des interventions sont fixées avec le centre social et les jardiniers. Le centre social confirme par écrit la date de chaque intervention.

La communication

Le centre social s'engage à faire connaître le jardin lors de manifestations. Il fait également le lien avec le service communication de la Ville de Voreppe.

Date :

Nom :

Prénom :

Signature :

Rhône-Alpes



Voreppe
Une ville partagée par tous

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale



